
VOIES NAVIGABLES DE France — V.N.F.

**Autorisation environnementale
au titre du code de l'environnement
Loi sur l'eau
Travaux de confortement de la digue de CROISSY-SUR-SEINE (78)**

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

Enquête publique du lundi 25 avril au vendredi 3 juin 2022 inclus

par Arrêté interpréfectoral n°22-026 du 05 avril 2022

Prolongation de l'enquête publique au vendredi 10 juin 2022 inclus

par Arrêté interpréfectoral modificatif du 02 juin 2022

PIECE n° 1 : ANALYSE DES REGISTRES PAPIERS

PIECE n° 2 : ANALYSE DU REGISTRE ÉLECTRONIQUES

PIECE n° 3 : ENREGISTREMENT LORS DE LA RÉUNION PUBLIQUE

PIECE n° 1 : ANALYSE DES REGISTRES PAPIERS

N°	← Observation																		
		Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo/Piste cyclable	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin /Largeur Revêtement	Questions diverses		
Thèmes→		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Registre	
REGISTRE DE RUEIL-MALMAISON																			
PERMANENCE DU JEUDI 12 MAI 2022 17.00-20.00 - 3 personnes																			
1	RU-1							X	X	X		X		X					Habitant de Croissy - GRANDE RUE
																			<p>Sur l'île un arbre abrite surtout en hiver une dizaine de comorans- Est-il possible de conserver cet arbre ?</p> <p>Quel sera l'entretien sur la partie ayant fait l'objet des travaux ? Uniquement des entretiens de sécurité ou plus ?</p> <p>Les derniers enrochements ne sont pas esthétiques et de la végétation commence à peine à les recouvrir. Pouvez-vous garantir une qualité des matériaux et de la pose ?</p> <p>La largeur actuelle du chemin est d'environ 1 m. pourquoi voulez-vous en faire un chemin de 5 m de large ou est-ce la largeur totale ?</p> <p>Est-ce que le revêtement naturel sera maintenu ? Ou prévoyez-vous une artificialisation ?</p> <p>L'éclairage nocturne en zone naturelle ne semble pas opportun. Pourquoi le prévoyez-vous ?</p> <p>Nous avons des chauves-souris qui viennent jusqu'à notre terrasse à la tombée de la nuit. Seront-elles dérangées par cet éclairage ?</p> <p>Y a-t-il des raisons de sécurité ? Il n'y a pas d'éclairage en forêt !</p> <p>Est-il possible de prévoir une fermeture nocturne avec des grilles à la place ? Ces grilles serviraient en cas de crues ou de tempête pour en interdire l'accès.</p>
2	RU-2		X		X					X				X					Habitante de Croissy - avenue COLIFICHET
																			<p>J'utilise ce chemin depuis une quarantaine d'année et je suis assez attachée à pouvoir l'utiliser (jogging). Est-ce que pendant les travaux qui vont durer deux ans, il y aura des aménagements possibles pour continuer le passage ? A certains moments du chantier ? Voir le week-end. Tout l'intérêt à vivre ici, le plus de ce lieu, ce sont les berges de la Seine.</p>
REGISTRE DE BOUGIVAL = aucune observation																			
REGISTRE DE CHATOU = aucune observation																			
REGISTRE DE CROISSY SUR SEINE																			
3	CR-1	X				X													Non précisé

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo/Piste cyclable	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin /Largeur Revêtement	Questions diverses	
19-mai																	Je constate que cette enquête reste confidentielle, car le 19 mai je suis le premier à mettre une observation. Le passage piéton, voir cycliste entre l'île de Chatou et le pont de Bougival doit rester accessible au public en permanence, sauf période de crue. VNF s'occupe très peu de l'entretien des berges de Seine (risque de chute d'arbres) (...) Par les règles imposées pendant 2 années de COVID nous avons été en grande partie privés de notre liberté à circuler. Pendant les années 2019-2020 nous avons été privés de la possibilité de prendre le chemin partant des bords de Seine et montant vers le parc de Marly et passant par Louveciennes. Il serait scandaleux que le passage de l'île de Croissy soit interdit.	
4	CR-2	X	X				X		X					X			Habitants de Croissy (2 personnes)	
25 mai - permanence																	Indique que l'enquête a eu malheureusement assez peu de publicité : "c'est très regrettable" car peu accessible aux intéressés, les habitants d'un site historique jusque là préservé. Le dossier consultable sur le net est lourd et compliqué. Le délai de consultation est trop court. Réfute ce projet tel qu'il est. Je ne suis pas favorable du tout à l'éclairage. Il serait souhaitable que les végétaux plantés soient d'une taille importante. La largeur du Chemin. Le choix des enrochements pour maintenir l'esthétique du lieu.	
5	CR-3					X	X									X	X	Habitant de Croissy
																		A la suite de l'effondrement de l'accès au golf total, celui-ci a été fermé au public. C'est regrettable car le golf était fréquenté par de croissillons depuis son origine. Le périmètre du projet ne peut-il pas s'étendre à ce tronçon ? Le projet ne présente pas l'utilisation future du chemin faisant l'objet du projet. La largeur envisagée ne semble pas permettre l'utilisation simultanée par des piétons et des cyclistes. La restauration de la route d'accès au golf est-elle prévue par N_VNF ? En conclusion, j'encourage ce projet intéressant et d'intérêt public
6	CR-4					X	X										X	Vélo VGP et Réseau Vélo 78 Associations - Résident de Bougival
																		Le projet VNF ne doit pas handicaper un futur souhaitable Le passage piétons et cycliste doit être soigneusement étudié pour une cohabitation harmonieuse permettant aussi à des fauteuils roulants et des handbikers de passer sur ces 640 m de digue VNF doit prendre contact avec le projet CHB (centrale hydraulique) et EDF (voisin de la maison Fournaise) afin qu'un câble électrique souterrain puisse être intégré ultérieurement.
7	CR-5	X							X		X	X		X				Habitante de Croissy - Grande rue

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo/Piste cyclable	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin /Largeur Revêtement	Questions diverses	
																		Registre papier résumé / résumé courrier
																		<p>Pourrait-il y avoir une réunion publique afin de pouvoir mieux saisir la complexité de ce dossier et travaux à venir ? Serait-il possible de garder les arbres en partie haute ? Pourrait-on éviter un passage cimenté et l'éclairage afin de préserver l'aspect sauvage de cette digue, paysage classé. Le trafic fluvial a beaucoup augmenté et surtout celui des croisières touristiques au printemps jusqu'à l'automne avec d'énormes bateaux !!! qui eux endommagent les berges ...</p>
8	CR-6	X								X							X	Habitant de Croissy - Grande rue
																		Il faut que cet endroit reste sauvage et ne pas faire d'aménagement qui va engendrer toutes les nuisances possibles, ce qui est déjà le cas (baignades, musiques, bruit, feu). Je me joins aux autres pour demander une réunion publique.
9	CR-7									X		X					X	Habitante de Croissy - Allée des machines
																		Les travaux sont-ils en lien avec l'inondabilité ? Où trouvez-vous un budget travaux alors qu'il n'y a aucun entretien des berges ? Croissy bénéficie d'un attrait certain du fait de son charme, de ses quais verdoyants, du développement durable et écologique, et de son patrimoine historique.
10	CR-8								X					X			X	Habitant de Chatou - avenue des Tilleuls
																		Il est inconcevable de procéder à l'abattage systématique des arbres. Nous comprenons le soucis d'entretien des berges mais l'époque actuelle est à la recherche de solutions qui ont le moins d'impact destructif sur l'environnement. La création d'une aire de préservation à l'extérieur de la zone concernée est une faible compensation.
11	CR-9		X						X		X							Habitants de Croissy et de Chatou - avenue des Tilleuls
																		<p>Voir et contrôler le plan d'abattage des arbres, l'objectif de VNF devrait d'être d'abattre le moins d'arbres possibles sur un site classé/historique : le site de la Grenouillère, les impressionnistes peignaient les arbres. Etudier d'autres options de renforcement que l'enrochement brutal et inesthétique, aller vers des solutions plus douces et non visibles telles que les palplanches qui ont été posées sur la berge opposée de la digue. Nous notons que VNF ont abattus les plus beaux arbres entre Octobre et décembre 2021, sans autorisation et sûrement en avance sur ce projet, craignant la réaction des riverains et habitants de la commune. Ce projet actuel doit être arrêté et revu complètement</p>
Permanence du 3 juin																		

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo/Piste cyclable	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin /Largeur Revêtement	Questions diverses	Registre papier résumé / résumé courrier
12	CR-10					X		X									X	habitants à Croissy sur Seine - Grand rue - pièce jointe 1 page
																		Fermement opposés à l'éclairage, car contraire au milieu naturel et à la biodiversité. Maintien du chemin pour se promener de 7h00 à 21h00. Fermer le chemin la nuit pou éviter les festivités nocturnes, surtout le son et les voix qui portent plus loin à travers l'eau ce qui dérangent les résidents la nuit. Nous entendons les bruits du stade de Rueil, pourtant c'est loin.
13	CR-11					X	X	X			X						X	CADEB Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans les Boucles de Seine/Saint-Germain-en-Laye et Seine Vivante - pièce jointe 3 pages dont photo de la digue 1930 et de l'effondrement de la chaussée menant au golf

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo/Piste cyclable	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin /Largeur Revêtement	Questions diverses
																	<p style="text-align: center;">Registre papier résumé / résumé courrier</p> <p>Depuis le premier confortement de la digue de Croissy, le Cadé et Seine Vivante, collectifs d'associations environnementales locales, rencontrent régulièrement VNF, plus particulièrement après les crues de 2016 et 2018, afin d'avancer sur le projet de renforcement de la digue, côté rive neuve, c'est à dire bras de Croissy. Les objectifs souhaités: Renforcer la digue le plus naturellement possible en préservant le visuel compte tenu de la hauteur de berge sur toute la longueur de digue. Ouvrir de nouveau ce cheminement très agréable et bucolique au public, avec possibilité de passage de vélos Le projet présenté répond à nos attentes hormis l'ouverture aux vélos</p> <p>La largeur du cheminement en haut de digue d'1.5 m est trop étroite pour une circulation mixte piétons /vélos. Nous demandons que ce passage soit cependant ouvert aux promenades en famille piétons vélos. Afin d'éviter une circulation importante de vélos sur ce segment nous souhaitons que le « Paris Londres » soit mieux balisé à partir de Rueil de façon à faire emprunter le pont de Chatou, rejoindre les berges coté rive droite quai Jean Mermoz (trottoir aménagé à cet effet) et après le pont de RER rouler sur la voie sur berge direction Croissy jusqu'à Maisons Lafitte. Actuellement les cyclistes empruntent la voie sur berge côté Rueil et arrivent à Bougival sur le RN 13 sans aucune signalétique !. Lorsque la digue était ouverte au public il n'était pas rare d'y retrouver ces cyclistes en groupe venus découvrir cette zone historique !Si le cheminement piétonnier est bien aménagé en haut de digue, rien n'est prévu le long du golf (fermé depuis 2016). Le chemin actuel en mauvais état, est par endroits très étroit, la berge est érodée, et l'ancienne route d'accès au parking du golf qui s'est effondrée en 2016 n'est pas restaurée. Ces points ne font pas partie du projet « digue » puisque sur l'île de la Chaussée. Qui restaurera cette zone si le projet d'ouverture de la digue au public est maintenu comme nous le souhaitons?</p> <p>Contrairement à l'avis de l'autorité environnementale nous ne souhaitons pas d'éclairage nocturne de cette zone très fragile, ceci est une zone de promenade calme et non de festivités nocturnes. Rappel le « Paris Londres » précédemment mentionné n'est pas éclairé sauf récemment sur les berges de Croissy urbanisées, de même que le cheminement le long des petites rivières du Vesinet.</p> <p>Avis favorable au projet - avec réserve : Ferme opposés à l'éclairage nocturne de la digue, contraire au maintien et à la restauration de la biodiversité et une recommandation : ouverture maîtrisée au public (piétons et cyclistes) du chemin de la digue. Prévoir une structure de concertation VNF, élus, associations, pour le suivi et la mise en oeuvre de l'ouverture au public, y compris l'accès au golf.</p>

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo/Piste cyclable	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin /Largeur Revêtement	Questions diverses	
14	CR-12						X		X	X						X	X	Promeneur sur la digue
																		J'approuve les travaux de la digue, compte tenu du danger possible. Il m'arrive de m'y promener malgré le manque de sécurité, mais le site reste très pittoresque, sauvage et paisible: 1. absolument sécuriser la digue en plantant des arbres et en mettant un enrochement suffisant 2. des arbres qui retombent seraient préférables pour cacher l'enrochement 3. Ce serait intéressant de maintenir un sentier arboré et non bétonné pour préserver la biodiversité 4. A proscrire l'éclairage du chemin 5. Question entretien à ne pas négliger. : Y a-t-il un entretien du sentier et de son environnemet prévu ? Comment seront gérés les détritrus Merci de conserver l'environnement sauvage du lieu
14	CR-13					X			X	X						X		
																		Il est inévitable que la digue soit restaurée car son état le nécessite vraiment. Par contre il faudrait refaire l'arborisation comme elle l'était auparavant et surtout ne pas bétonner le chemin. Il faut que cela reste un paysage naturel et accessible.
16	CR-14		X	X	X						X						X	Riverain à Croissy - Président d'honneur du musée de la Grenouillère, administrateur de l'associaton SEQUANA et kayakiste régulier sur ces bras de Seine
																		Dans tout cela le rétablissement et la sauvegarde du chemin de randonnée entre le pont de Chatou et celui de Bougival me paraît essentiel. Comme le montre la pratique quotidienne où randonneurs individuels, groupes et vélos passent, il ne servira à rien de décréter que cela est interdit ou réservé aux piétons : la réalité prévaudra. Il est très dommage que cette île soit partagée entre des administrateurs qui ne se concertent pas pour en faire un beau site : VNF s'occupe des berges, mais les parties plates sont du ressort des communes et celle de Croissy s'en désintéresse comme le maire l'a dit lors de la dernière réunion. Alors que le site historique de la Grenouillère et le potentiel du terrain de golf Total méritent vraiment une valorisation. Je suis très favorable à une pente d'enrochement, plus douce que les empierrages d'urgence réalisés par endroit en 2016 : cela réduit les risques d'éboulement, favorise la revégétation spontanée, et le frayage des poissons, et quelque part dans l'empierrement une passe plus lisse d'environ 0,5 m de largeur pour monter les kayaks.
17	CR-15								X	X	X							Habitant de Croissy - Grande rue
																		Ma crainte concerne l'abattage excessif des arbres sur la berge. Le site est exceptionnel

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo/Piste cyclable	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin /Largeur Revêtement	Questions diverses	
18	CR-16			X		X											X	Courrier d'un habitant - Clos des Cerisiers - 2 pages (ancien élu de Croissy-sur-Seine)
																		<p>En tant qu'élu, à l'époque, j'avais la charge des berges. Nous avons signalé en 2005 que la digue était fuyarde à certains endroits. VNF avait alors mené l'opération d'urgence côté bras de Marly. Une étude devait suivre pour conforter le pied de berge côté rivière neuve. Cette volonté est passée pendant un temps aux « oubliettes ». De mémoire, vers 2012, la nécessité d'avancer sur le dossier est réapparue, et il y a eu des réunions avec VNF, la ville de Marly, le SMSO et, sans doute, l'Agence de l'eau. Une estimation des travaux s'élevait à 4 M €. Puis plus rien. A nouveau, en 2014, un projet est réapparu et le SMSO, précurseur dans ce domaine, avait imaginé une piste cyclable, qui permettait d'aller du pont de Chatou à l'écluse de Bougival/Port Marly. Pour des raisons budgétaires et administratives, ce projet a été mis en sommeil. Pendant ce temps, sous l'effet: -du simple courant, -du marnage dû à chaque éclusage du barrage de Chatou, -du battillage permanent causé par le passage des convois de plus en plus nombreux et volumineux, - et enfin des diverses crues, le pied de berge, donc la berge par elle-même, a reculé de plusieurs mètres. Des enrochements d'urgence ont été réalisés pour éviter une catastrophe largement supérieure à celle générée par la rupture de la digue du canal de Briare en 2016. En effet une rupture de la digue entraînerait le vidage partiel, donc l'impossibilité de naviguer, du bief allant du barrage de Suresnes à celui de Chatou. De-plus, une vague submersive déferlerait sur Croissy et les villes avales. Alors il est bien temps de se préoccuper de l'état actuel de la faune et de la flore !!! La nature se régénère en permanence. Alors confortons ce pied de berge sans attendre que d'autres arbres tombent, ou que des zones de reproduction de petits poissons soient à nouveau embarquées, par un courant un peu plus important. Au niveau de la pérennité de l'ouvrage, une solution mixte palplanches s'arrêtant à 50cm environ sous la RN, avec de l'enrochement à l'arrière, aurait une durabilité supérieure, le pied de rechargement ne risquant pas de glisser dans la partie profonde du chenal.</p> <p>Cette partie d'enrochement à l'arrière du rideau métallique, constituerait une zone d'eau calme propice à la reproduction. De plus, une telle stabilisation limiterait le volume de roche à apporter, permettrait sans doute d'avoir un talus un peu plus raide, donc une crête un peu plus large et limiterait le nombre d'arbres à éliminer ... Au sujet de la crête, sur le document « autorisation environnementale », il est indiqué au chapitre 1.4.5 page 40/625 qu'il y aurait « une fermeture temporaire des voiries piétonnes du chemin de crête ». Pour rappel, cette circulation est interdite depuis de nombreuses années par arrêté Préfectoral, compte tenu de la dangerosité du site.</p> <p>Conclusion :</p> <p>Il est impératif qu'un avis favorable soit donné très rapidement et que les travaux démarrent le plus vite possible, d'une part pour éviter leur renchérissement, et d'autre part pour éviter une dégradation environnementale et écologique, quitte à tirer un trait pendant une année ou deux sur des zones de reproduction des poissons et des oiseaux, qui, de toutes façons, reviendront très vite.</p>
19	CR-17						X	X		X						X	X	Habitant de Chatou
																		Tout doit être fait pour garder et protéger ce site naturel en limitant au maximum l'abattage des arbres. Réduire le passage au minimum requis pour éviter de créer une zone de rodéos et de festivités. Surtout pas d'éclairage.

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo/Piste cyclable	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin /Largeur Revêtement	Questions diverses	Registre papier résumé / résumé courrier
20	CR-18		X		X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	Courrier du Maire de Croissy sur Seine - 1 page (extraits)	
																	<p>J'ai bien noté la nécessité de réaliser des travaux de consolidation de cette digue dont nous constatons depuis de nombreuses années l'usure et la dégradation au fil des crues, certes, mais aussi liées à la dense circulation fluviale avec des convois de taille de plus en plus importante . Ce site protégé est l'image du berceau des impressionnistes (la Grenouillère) Les riverains, nos administrés ainsi que les milliers de promeneurs qui fréquentent nos berges sont profondément attachés à ce patrimoine végétal privilégié et si caractéristique des bords de Seine. Je tiens donc très clairement à positionner notre ville en faveur du maintien de ce patrimoine essentiellement lié à la faune et à la flore, que celle-ci soit composée d'arbres exogènes ou non. Le PLU de la parcelle concernée exige que tout arbre retiré soit replanté à l'identique.</p> <p>J'ai noté dans le projet de travaux que 307 arbres et arbustes devaient être retirés sur les 640 m de digue concernés : ce nombre n'est justifié d'aucune façon. Il est proposé de replanter 71 arbres et 152 arbustes : le compte n'y est pas, et les sujets proposés sont trop petits en rapport à ceux qui composent le paysage actuel. Je demande que le nombre d'arbres retirés comme le nombre d'arbres replantés, ainsi que leur taille, soit revus et redéfinis très précisément. Je demande que, si des arbres doivent être retirés pour permettre la consolidation de la digue, cela soit fait en identifiant très précisément les sujets désignés et surtout, qu'ils le soient pour la seule et unique cause du renforcement. Nous sommes contre le principe annoncé par le collaborateur de Monsieur Bœuf de couper des arbres sains et adultes pour les remplacer par des jeunes arbres aux essences locales traditionnelles. Nous souhaitons que la digue soit préservée côté Croissy comme elle va l'être côté Rueil Malmaison. Je confirme qu'aucun aménagement n'est prévu par la commune (pas de lumière, pas de revêtement. ..) seul un chemin piétonnier autorisé par VNF sera toléré. Je demande que les prochaines études écologiques précédant le début des travaux prennent en compte mes remarques et observations, que, comme annoncé par M. Bœuf, chef de l'UTI Boucles de Seine pour VNF la mairie soit associée au choix des arbres retirés ainsi qu'aux essences et taille des arbres replantés.</p>	

**PIECE n° 2 : ANALYSE DU REGISTRE ÉLECTRONIQUES
ET PIÈCES ANNEXES**

N°	← Observation	Registre électronique / résumé courrier																
		Enquête publique / Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin / Largeur Revêtement	Questions diverses	
Thèmes→		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Registre
1	REL					X	X											Habitante de Croissy - Rue Charles Bémont Souhaite que la promenade qui va du pont de chemin de fer au pont de Bougival soit impérativement maintenue pour les piétons et les vélos
2	REL		X		X				X				X					Anonyme Je souhaite que les travaux de consolidation des berges respectent la perméabilité des sols et des berges en cas de crue de la Seine, Il sera important de veiller à la replantation d'arbres après les travaux pour garantir la continuité paysagère des berges et rives de Seine (avec entre autres les arbres d'alignement) Je souhaite que le chemin piétonnier puisse être réouvert pour les promenades le long de la Seine et la continuité de cette randonnée à travers les différentes communes traversées. Nous avons remarqué que le nombre et le gabarit des péniches circulantes étaient de plus en plus importants , que ces péniches ou bateaux de croisières circulent trop près des berges et surtout très vite quand elles sont à vide, ce qui abîme les berges.
3	REL		X	X			X	X		X	X		X	X				Habitant de Croissy - rue de l'le Après étude du dossier, je vous fais part des remarques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> * le renforcement de la digue est nécessaire à cause de l'érosion, c'est un fait ; * le projet prévoit l'abattage de tous les arbres sur la moitié de la digue voire sa totalité (c'est-à-dire tous les arbres côté Croissy dans le sens de la largeur), ce qui est inadmissible !! * la perte pour la biodiversité sera donc très importante, sans compter la perte définitive de ces arbres magnifiques qui font la beauté de ce Site Protégé resté encore plus ou moins sauvage, ce qui est inadmissible !! * un chemin bétonné de 5 mètres de large serait créé sur toute la longueur de la digue, ce qui est inadmissible !! * un éclairage public serait associé à ce chemin puisque ce lieu deviendrait un lieu de loisirs pour attirer un public nombreux ! (explicitement mentionné dans le rapport), ce qui est inadmissible !! * des éléments paysagers seront replantés mais le dossier ne précise pas qui aura la charge de leur entretien, du nettoyage, de la sécurité des lieux La Ville de Croissy ayant clairement refusé ces tâches et les coûts très importants engendrés (Propos de Mr CATIER, Adjoint chargé de l'Urbanisme, Travaux , Propreté) ; * des enrochements sont prévus jusqu'à mi-hauteur mais VNF n'apporte aucune précision sur la qualité des matériaux et de la pose de ces derniers. Il faudrait qu'ils soient plus qualitatifs au regard des derniers enrochements réalisés en urgence en 2016, 2018. D'autre part, je note que les éléments suivants pourtant déterminant ne figurent pas au dossier : <ul style="list-style-type: none"> * aucune enquête indépendante n'a été menée d'un point de vue général comme écologique. Le dossier est établi par Voies Navigables de France qui sera maître d'œuvre donc juge et partie ; * aucune illustration du résultat attendu n'est présentée (Photo Montage pourtant obligatoire dans tout permis de construire) seuls quelques croquis en coupe très difficilement interprétables figurent dans le dossier est-ce voulu ?? En espérant que vous prendrez en compte les remarques des riverains.

N°	← Observation																
		Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin / Largeur Revêtement	Questions diverses
4	REL	même personne que REL 3, même contenu															
5	REL		X	X				X	X								Riveraine
																	Le projet de digue que je découvre me décontenance grandement... Au risque de simplifier par excès la situation, cela revient à se priver de nature au profit du béton !! D'un point de vue environnemental, il me semble aberrant de couper des arbres en milieu urbain ! Portant atteinte à la biodiversité mais également à la sérénité des lieux. Or, c'est un atout certain des localités environnantes. Il me semble que suffisamment d'espaces en bord de Seine sont aménagés pour sauvegarder les quelques-uns qui ne le sont pas... Je peux entendre un argument de protection (renforcement de la digue contre l'érosion) mais non d'une transformation radicale dénaturant l'espace. Je suis donc fermement opposée à ce projet au-delà de ce que la préservation du site exige.
6	REL			X			X			X				X		X	

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin / Largeur Revêtement	Questions diverses
																	<p style="text-align: center;">Registre électronique / résumé courrier</p> <p>j'ai pris connaissance du projet de réaménagement de la digue et m'en réjouis, le maintien en bon état de cette promenade en pleine Seine est une nécessité que nul ne saurait remettre en question après les dégradations constatées lors des dernières grandes crues. C'est initialement avec un certain enthousiasme que j'ai parcouru le projet mis en ligne, mais celui ci s'est transformé en appréhension devant un projet mal illustré et confus. Il en ressort quelques aberrations du point de vue du promeneur ou du résident, qui découvre le projet visant à bétonner et à éclairer ce sanctuaire naturel. Deux explications probables peuvent être avancées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le besoin de faire trainer le projet de la part des VNF, en proposant volontairement un projet d'aménagement digne des années 90 (pré-conscience écologique et efficacité des infrastructures) - un projet fruit de l'empilement de normes visant à protéger les promeneurs, mais ayant perdu toute cohérence : un chemin de promenade n'a nul besoin de passage de véhicule de secours, et encore moins d'éclairage voulant "sécuriser" le lieu. <p>Cette petite effrénée de sécurisation entraînerait d'autres problèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - écologiques bien évidemment : non respects des habitants et intempérance énergétique (chantier court terme + éclairage long terme) - de cohérence : l'éclairage du quai Maxime Laubeuf est interdit alors qu'il est d'avantage fréquenté - risque d'attirer une population nocturne souhaitant se retrouver à l'écart (scooters, moto...) : le parking de l'île des impressionnistes servant déjà aux beaux jours de terrain de rodéo pour motos... - économiques & sociaux : comment justifier cette escalade de norme sans provoquer l'ire de l'électorat contestataire ? Est ce encore à cause de Bruxelles ? Les technocrates souhaitant dégager leur responsabilité ? Et qui va payer ce projet surdimensionné ? Nos enfants via la dette publique ? pour quel besoin raisonnable ? Les chemins de randonnées, forestiers, fluviaux ou campagnards ne sont pas "sécurisés", les bords de Loire respirent le naturel, et si le mieux n'était pas de faire le moins ? <p>A l'époque où nous sommes appelés à une sobriété énergétique immédiate, il semble indispensable de discerner les véritables enjeux de ce type de projets et notamment les besoins essentiels : solidité de la digue, limitation de la gêne occasionnée pour la population (humaine ou animale) avoisinante, intégration dans ce sanctuaire naturel apprécié des promeneurs souhaitant échapper à la civilisation environnante. Cela demande un certain courage des décideurs auquel je fais expressément appel. Souhaitant vivement que mes remarques puissent être prises en compte et qu'un projet, dont les efforts ne porteront que sur le renfort de la structure de la digue et la préservation de son caractère naturel puisse aboutir.</p>
7	REL			X				X	X		X		X	X	X	X	Habitant de Croissy-sur-Seine - avenue des Tilleuls-

N°		← Observation														Questions diverses	
		Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin /Largeur Revêtement	
		Registre électronique / résumé courrier															
		<p>Je vous prie de trouver ci-dessous mes observations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce projet manque de transparence. En effet, la documentation du projet fait l'objet de plusieurs fichiers de plusieurs centaines de page souvent très techniques qui sont, de ce fait, quasiment illisibles par des non-experts. Il me paraîtrait souhaitable qu'un document synthétique d'information soit consultable par les riverains et autres personnes concernées. Le renforcement des digues paraît souhaitable si l'on veut préserver la navigation et la beauté du site, mais : - Evitons svp de créer "une zone urbaine aménagée bétonnée et électrifiée" sans âme. Je suis pour ma part opposé à un aménagement bétonné du sentier de la digue. Ne détruisons pas ce patrimoine culturel que nos chers impressionnistes ont appréciés de leur pinceau. - Le projet devrait clairement conserver les principaux arbres et clairement définir à qui reviennent les engagements de la réimplantation des arbres qui seraient absolument nécessaires d'être abattus pour la réalisation des travaux. Pour ma part, je suis opposé au projet si auparavant les engagements et les obligations de chacun des intervenants (VNF, commune, département, organismes de la gouvernance des sites protégés, architectes, TP...) ne sont pas définies et publiées. Je vous remercie d'être vigilants sur ces points car l'expérience de la rive droite du côté Croissy nous prouve le laisser aller des Autorités sur l'entretien des rives. En effet, les flancs de coteaux de rives nous sont laissés à l'abandon des ronces, lianes et friches grimpantes. La commune de Croissy n'en réalise pas l'entretien en indiquant que celui-ci est de la responsabilité des VNF, et VNF de son côté ne fait rien. Il en résulte des "murs" de végétation sauvage gâchant ce si beau patrimoine visuel mais surtout dangereux du fait de la prise au vent des arbres envahis par les lianes. A votre disposition pour toute précision ou commentaire 															
8	REL			X			X	X		X						X	Riverain Pièce jointe : photo d'un arbre avec Cormorans
		suite aux observations que j'avais déposées lors de la permanence à la mairie de Rueil sur le projet de confortement de la digue de Croissy et mon opposition à l'abattage des arbres, ainsi qu'à l'artificialisation des sols et de la mise en place d'un éclairage, vous trouverez ci-joint la photo des comorans qui aiment se reposer sur un grand arbre de la digue situé en face de chez moi. Cette photo montre bien que l'île abrite une forte biodiversité qu'il faut préserver.															
9	REL		X	X						X				X	X		Habitant de Chatou - avenue Rubens
		Je tenais à apporter quelques remarques sur le projet de réfection de la digue. Il m'apparaît indispensable de conserver à ce site son aspect sauvage dédié à la flore et à la faune. Il est choquant d'envisager de bétonner sur 5 m de large avec un vague aménagement paysager dont nous ne savons pas qui sera en charge de l'entretien et donc avec à terme un risque de dégradation évident. Il faut préserver ce site unique et conserver des arbres de haute taille, renforcer les berges paraît indispensable mais il faudrait que ce soit fait de façon beaucoup plus harmonieuse que les travaux précédents.															

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin /Largeur Revêtement	Questions diverses	
10	REL	X	X	X				X	X	X	X				X	X		Registre électronique / résumé courrier
																		<p>Habitant de Croissy avenue des Tilleuls - Exprime une opposition totale au projet sous sa forme actuelle</p> <p>Je vous écris pour exprimer mon opposition totale au projet sous sa forme actuelle . Mes remarques sont sur la procédure :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Défaut d'information au public : l'affichage parle d'un confortement de la digue et non de son aménagement . Ceci est volontairement incomplet et trompeur . 2- Pas d'enquete indépendante : le dossier est établi par Voies Navigables de France qui est aussi le maitre d'oeuvre 3- Pas d'illustration de photomontage , en particulier sur le mode d'éclairage proposé . 4- La digue est classée « C », donc est interdite au public , ce qui est contradictoire avec le projet . <p>Sur le fond :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Le projet vise à détruire un site naturel préservé , centenaire , et historique de par son lien avec la période des Impressionnistes qui ont peint sur cette nature et ces arbres des tableaux mondialement connus . 2- Le projet vise à abattre des arbres centenaires 3- Le projet participe à la destruction de cette coulée verte essentielles pour le passage des oiseaux migrateurs 4- Le projet détruit la nature par l'introduction d'une voie bétonnée et accroît la pollution visuelle nocturne avec un éclairage public en pleine nature . <p>Que faire :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Le projet doit être revu pour aller vers une solution douce de renforcement de la digue , sans arrachage d'arbres , sans voie bétonnée et sans éclairage . 2- Si ce ne devait pas être le cas , l'ensemble des riverains , appuyés par les associations de préservation de la nature et de protection des migrations d'oiseaux , et ayant alertés les medias , dénonceront les agissements des Voies Navigables de France jusqu'à l'arrêt total du projet actuel .
11	REL			X	X			X	X	X	X							Habitante de Croissy avenue des Tilleuls
																		<p>Voici mes remarques sur ce projet avec lequel je suis en opposition totale : Je suis américaine , peintre , et était professeur d'histoire de l'art , en particulier sur l'histoire des peintres impressionnistes , à l'American School of Paris . Ce projet détruirait un paysage naturel préservé , qui a été le berceau historique des peintres impressionnistes fin du 19ème siècle . Ce rideau vert d'arbres le long de la Seine est la source de leurs inspirations . Le projet détruirait ces arbres , cette nature , pour y installer un site urbanisé , avec chemin bétonné et éclairage public . Ceci est un non sens absolu et si le projet devait continuer , je saisiserais le ministère de la Culture et toute la communauté américaine en démarrant une campagne de presse internationale . Ce projet doit être arrêté immédiatement et les Voies Navigables de France doivent faire un renforcement de la digue de manière naturelle sans détruite les arbres</p>
12	REL	idem REL-10 (même personne, même texte)																
13	REL			X	X		X			X				X		X		Habitante de Croissy rue de Seine -

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin / Largeur Revêtement	Questions diverses	
																		Registre électronique / résumé courrier
																		Après avoir pris connaissance du projet, je trouve que c'est bien triste de dégrader la nature avec du béton, ou asphalte pour accueillir encore plus de promeneurs? Avez vous pensé à la faune et à la flore? Des lampadaires dans la nature, non merci. Le renforcement des berges serait nécessaire mais pour ce qui est d'un chemin avec asphalte....??. Des poubelles qui se ferment seraient aussi nécessaires. Je m'y promène très souvent et ce que j'aime c'est le fait de me sentir dans la nature entourée des chant des oiseaux et du calme. L'autoroute nous l'avons déjà de ce côté-ci; C'est à dire côté Croissy et Chatou. Je serai présente mardi 3 juin à la réunion à la mairie. J'ai hâte de connaître les idées des Croissillons et Catoviens
14	REL		X	X			X	X		X					X			Habitant de Chatou - avenue des Tilleuls - Demande la révision de ce projet avec une véritable participation des riverains et une clarification de l'objectif
																		je m'associe à l'ensemble des remarques déjà émises, tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme : - pas d'enquête indépendante, VNF étant juge et partie - pas de visualisation du projet achevé - absence de clarté sur l'objectif recherché : renforcement de la digue? opération d'aménagement d'un espace de loisir? autre? Sur le fond : - même si le renforcement de la digue apparaît nécessaire, en faire un "parc d'attraction" est un non-sens et ne répond à aucun besoin - l'abattage d'arbres centenaires serait une offense à la biodiversité et irait à l'encontre de la tendance actuelle de préservation des sites naturels - la création d'une "autoroute" piétonne de 5 mètres de large, au surplus éclairée la nuit, est incompréhensible. Tout ce qui fait le charme de ce site est son aspect naturel préservé. Nous ne sommes plus dans les années 70 où on bétonnait à outrance (ex. : place Maurice Berteaux). Sachons tirer les leçons des erreurs passées. Je demande donc la révision de ce projet avec une véritable participation des riverains et une clarification de l'objectif : le renforcement nécessaire de la digue en respectant les aspects écologiques de cette opération et un abandon de la transformation du site en "foire du trône".
15	REL		X	X			X	X		X								Habitant de Croissy avenue des Tilleuls

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin /Largeur Revêtement	Questions diverses	
																	<p align="center">Registre électronique / résumé courrier</p>	
17	REL				X			X	X								X	<p>Je vous écris afin de faire part de mon point de vu concernant le futur projet d'amenagement de la digue de Croissy. J'habite sur les berges de Seine depuis plusieurs années et c'est un bonheur quotidien de vivre dans cet écrin de verdure. Nous faisons très attention à préserver la beauté du lieu et ce projet nous pose questions! Envisager de détruire des arbres en parfait état afin de créer une berge bétonnée qui attirera plus de monde et plus de dégradation est un projet fou! Que cette zone soit aménagée nous paraît être une excellente idée mais dans le respect de la nature. Cette zone est de plus une zone de reproduction des oiseaux Martins pêcheurs c'est donc une zone protégée, quel sera l'impact de l'abattage des arbres sur leur reproduction future, avez vous étudié les conséquences de ce projet concernant la faune et la flore? Par ailleurs même si les pierres posées à l'époque afin de soutenir la digue ne sont pas très esthétiques, la végétation reprend peu à peu ses droits et nous les voyons de moins en moins. Il nous semble donc que si un projet doit être mis en place les riverains doivent être concertés. Nous n'avons aucun visuel du futur projet qui puisse nous rassurer sur l'aspect bétonné envisagé. Nous sommes donc opposé au projet dans son état actuel et réclamons une concertation citoyenne avec les habitants de Croissy. Merci de l'intérêt que vous porterez à ma demande.</p>
																		<p>Habitant</p>
																		<p>J'ai pris connaissance des projets qui auront lieu sur la digue de Croissy et espère sincèrement qu'ils ne resteront que sur papier ! Toute la partie Ile de Chatou / Croissy est très appréciée de tous car c'est un endroit très vert, sans bitume, sans habitation... Ce que des citadins comme nous recherchons le soir après le travail ou le week end pour des balades familiales. C'est le seul endroit de Chatou/Croissy encore à l'état quasi sauvage !! Et nous l'aimons car il nous offre la possibilité de se balader et d'apprécier les couleurs de la nature, de jouer dans les racines pour les enfants, d'écouter les oiseaux chanter... Il me semble d'ailleurs que cet endroit est respecté de tous. Que vont nous apporter des lampadaires sur ce bout d'île ? que va nous apporter le déracinement de tous ces beaux arbres ? que va nous apporter du bitume sous nos pieds ? Pollution lumineuse / pollution sonore / pollution des terres et de l'eau / dégradation visuelle du paysage ... Et dire que cela va attirer plus de monde ? Mais d'ailleurs, pourquoi faut il absolument qu'elle attire plus de monde ? En fait, on détruit notre bout d'île sauvage pour y implanter une rue citadine. Je reste perplexe face à ce projet et ne comprend pas son intérêt. Je soutiendrai l'Association de Défense de la Digue si elle se crée. Pensez vous propager l'information sur les bords de Seine afin de toucher les personnes qui s'y promènent ?</p>
18	REL	Idem REL15																
19	REL	Idem REL16																
20	REL			X				X		X								Résidente des berges de Seine,

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin /Largeur Revêtement	Questions diverses	
																		<p align="center">Registre électronique / résumé courrier</p>
21	REL		X		X	X			X								X	<p>j'ai pris connaissance des idées retenues pour le futur projet d'aménagement de la digue de Croissy. j'aurais aimé savoir si vous alliez faire une concertation avec les citoyens et surtout avec les habitants des berges de Seine, afin de nous présenter cet ébauche de projet et des visuels.</p> <p>En effet, je comprends que vous souhaitez dynamiser et apporter de la nouveauté sur cette partie de l'île mais dans le projet actuel j'ai l'impression que c'est au détriment de la préservation de l'environnement. Nous avons la chance de vivre dans un lieu très exclusif, où la verdure et les oiseaux sont préservés. Oui pour le projet mais celui-ci doit s'inscrire dans la préservation de ceux-ci. Par ailleurs j'ai cru comprendre que vous souhaitez apporter un éclairage par des lampadaires, encore une fois au-delà de la nuisance esthétique et visuelle pour nous habitants en face de la digue, il y a aujourd'hui une question éthique sur l'énergie devant son coût et sa production.</p> <p>Nous aimerions que ce projet d'aménagement, qui est certainement nécessaire, s'inscrive dans un cadre écologique et durable ce que le projet actuel avec un bétonnage et une pollution lumineuse n'apporte pas. Je suis sûre que vos compétences et votre bon sens permettront votre projet d'évoluer en ce sens et permettre ce nouveau lieu de vie d'être un modèle pour la région et non une source de polémique. Je vous remercie par avance, de votre écoute et de votre retour</p>
																		<p>Habitant de Croissy sur Seine - rue Charles Bémont, en bords de Seine</p>
																		<p>J'ai lu le dossier qui me semble particulièrement détaillé sur de nombreux points pour lesquels on pourrait avoir des craintes : respect de la biodiversité, replantation d'espèces locales, impact des travaux, etc.</p> <p>Certes il est prévu l'arrachage d'arbres ou d'arbustes, mais ce sont soit des espèces invasives qui nuisent à la bio-diversité, soit des arbres dont les racines participent à la dégradation de la digue. C'est donc un mal pour un bien.</p> <p>Le point le plus important à mes yeux est le risque immense de ne rien faire. Si la digue venait à céder, cela causerait des inondations comme nous n'en avons encore jamais connues et mettrait à mal notre alimentation en eau potable. Il est donc urgent de faire ces travaux.</p> <p>Je n'ai pas vu de bétonisation à outrance, le renforcement de la digue étant principalement de l'enrochement. Rappelons également que tout ceci est artificiel à l'origine.</p> <p>En l'état, j'adhère totalement à ce projet.</p> <p>Toutefois, j'ai lu que les voies fluviales n'étaient pas concernées par laisser un accès piéton aménagé. Je le concède, mais il faut que cet aménagement soit réalisé, si possible sans chemin bitumé et uniquement pour les pétons ou les deux roues non motorisés.</p>
22	REL						X	X		X	X		X	X			X	<p>Habitants de Croissy sur Seine - rue de l'Abreuvoir</p>

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin / Largeur Revêtement	Questions diverses	
																		Registre électronique / résumé courrier
																		<p>Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos remarques concernant le dossier sur le confortement de la digue de Croissy :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intitulé du projet n'est pas représentatif de la réalité du projet : Ce projet n'est pas seulement un projet de confortement comme il est intitulé mais un véritable projet de réaménagement de la digue. - Abattage de tous les arbres sur la moitié de la digue, destruction de la biodiversité sur un site sauvage et protégé. - Quid de l'impact écologique, esthétique de ce projet ? - N'est-il pas envisageable de procéder au renforcement de la digue, pour des raisons de sécurité tout à fait légitimes, sans procéder au réaménagement complet de l'île ? <p>Cela éviterait de détruire les arbres, l'unité du paysage d'un site jusque-là préservé, cela permettrait également de limiter les coûts.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quid de l'éclairage public prévu ? - Quel est l'objectif réel et final de ce lieu ? un lieu de loisirs ? - Quid de l'impact de ces travaux et des coûts d'entretien de la digue sur les impôts locaux des croisillons ? - Aucune illustration précise et claire du résultat attendu n'est présentée. - Aucune enquête indépendante n'a été menée d'un point de vue général et écologique. Le dossier est établi par VNF qui sera maître d'oeuvre donc juge et partie. <p>Nous vous remercions d'avance pour la prise en compte de ces remarques et pour vos réponses.</p>
23	REL								X	X	X							Habitants de Croissy sur Seine - Grande Rue
																		<p>Comme beaucoup de remarques déjà déposée je relève que ce projet de VNF manque pour le moins de clarté et le confortement de cette digue pourrait certainement être réalisé sans détruire les Arbres de ce lieu unique. Les risques écologiques et la pollution future me semblent tout à fait incompatibles avec le respect des lieux. En tant que Croisillon je m'oppose à ce projet et demande son retrait total ou sa remise en étude par un Cabinet de Conseil compétent en ce domaine.</p>
24	REL								X		X			X	X			Habitants de Croissy sur Seine - Grande Rue
																		<p>Nous avons emménagé au 30 grande rue à Croissy dans une maison dont nous sommes propriétaires. Nous avons appris qu'un projet était en cours d'étude pour la partie étroite de l'île de la Grenouillère, nécessitant notamment l'abattage d'une bonne partie des arbres de la digue. Ce choix nous semble regrettable, la verdure de ce site protégé participe à la beauté de notre environnement. De plus avec l'évolution du climat et les fortes canicules qui se répètent, il est maintenant de notoriété publique qu'il faut préserver la verdure dans les villes pour les rafraîchir, et non au contraire les bétonner davantage.</p> <p>Existe-t-il une enquête indépendante qui atteste que tous les changements réalisés sont les plus pertinents? Pourquoi aucune illustration n'est disponible? Qui prendra en charge l'entretien des nouveaux éléments qui seront mis en place (puisque Croissy a refusé). En vous remerciant par avance Merci de ne pas dénaturer ce qui fait tout l'intérêt de notre environnement immédiat. Merci de préserver au maximum les arbres auxquels nous sommes foncièrement attachés et qui participent à maintenir un environnement sain.</p>
25	REL	X		X					X	X	X							Habitant de Chatou - avenue des Tilleuls

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin / Largeur Revêtement	Questions diverses		
																		<p align="center">Registre électronique / résumé courrier</p> <p>Je vous écris pour vous exprimer mon désaccord sur le projet de la « Digue Croissy-sur-Seine » tel que formulé et mon étonnement sur la procédure de communication mise en place pour l'annoncer. Seule une affiche a été positionnée dans le virage de la rue de l'Abreuvoir. Rien sur la Berge de la Grenouillère, rien sur les différentes rues qui accèdent à la berge. Aucune information déposée dans les boîtes à lettres. Aucun communiqué dans les bulletins des différentes Mairies de la boucle de la Seine. A croire que vous souhaitez que ce projet reste confidentiel...</p> <p>A l'heure où tous les pays, dont le nôtre, réfléchissent pour mettre en place de véritables politiques écologiques, vous proposez, sur l'Île des Impressionnistes qui constitue un véritable patrimoine culturel et écologique de notre territoire, de supprimer les arbres, bétonner le chemin de la digue et installer des lampadaires pour en faire un lieu de loisirs.</p> <p>Conscient que les berges à cet endroit nécessitent un travail de restauration et de renforcement important, il faudrait envisager des travaux uniquement dans ce sens pour éviter la dégradation de l'environnement et préserver l'esprit de ce lieu. Votre projet manque de respect environnemental et écologique.</p> <p>S'agissant des loisirs, les berges, côté Carrière/Chatou/Croissy et Rueil-Malmaison, sont déjà bien aménagées pour permettre de soutenir les activités telles que les promenades familiales, le jogging, le cyclisme, la pêche, les pique-niques...</p> <p>J'espère que les actions conjointes des rares personnes informées de votre projet vous inciteront à le revoir. Toutefois, sans modification de ce projet, sachez que nous serons obligés de nous fédérer au sein d'une association, d'informer les différentes associations impliquées dans la préservation des berges de la Seine (et autres), de communiquer via la presse et les réseaux sociaux et plus si nécessaire. J'espère que vous comprendrez l'esprit de ce texte et me tiens à votre disposition pour échanger avec vous.</p> <p>Je vous prie de bien vouloir accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.</p>	
26	REL	Idem REL 16																	
27	REL	Idem REL 16																	
28	REL			X					X	X									Anonyme
																			<p>Ayant pris connaissance de l'enquête publique réalisée par la Préfecture des Yvelines au sujet du projet de confortement de la digue de Croissy, je souhaitais vous exprimer mon désaccord formel. Il n'est effectivement pas envisageable pour moi de laisser un tel projet mûrir. L'île de Chatou est riche de par sa biodiversité, son caractère naturel. Elle est appréciée en raison de sa tranquillité que nous offre ce cadre. Abattre les arbres, créer des chemins en béton, implanter des lumières, feraient perdre toute la beauté et l'intérêt de cette île. Si le projet prenait forme, je m'y opposerais fermement.</p>
29	REL																		Anonyme
																			Je souhaitais vous exprimer mon désaccord sur tous les points proposés dans cette enquête.
30	REL			X			X	X		X	X								habitants à Croissy

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin /Largeur Revêtement	Questions diverses	
																		Registre électronique / résumé courrier
31	REL	X	X	X			X	X	X	X			X	X	X	X	X	habitants à Croissy depuis 2011 nous avons à coeur de préserver notre environnement hors les berges sont devenues par une très forte augmentation de la fréquentation vélo et piétons, une zone d'incivilité et d'envahissement les oies grenaches, les hérons , les batraciens et toute cette diversité faune et flore est très dérangée le projet de confortement de la digue semble être une nécessité du fait du risque de fragilisation voire de destruction lors de crue importante comme en 2016/2018/2020 l'abattage d'arbres de grand âge en bon état est inadmissible si il peut être éviter un lieu de promenade en plus éclairé serait une ERREUR absolue! la nature humaine en ferait une zone encore plus abimée nous comptons sur la bienveillance des services enquêteurs pour faire remonter toutes les observations des riverains de Croissy sur Seine que nous avons lu et avec qui nous avons parlé au Village, pour faire respecter ce lieu chargé d'histoire et de biodiversité que la main de l'homme soit bienveillante envers la nature et qu'il sache rester à sa place les perspectives de vues et vies tant préservées par les ABF doivent le rester absolument les arbres de haute tige doivent continuer d'ombrager et rafraichir le lieu , de maintenir le talus , NON AU BETON et autre système polluant merci pour votre prise en compte
																		Habitant de Croissy - 3 photos jointes
																		<p>La publicité concernant cette Enquête Publique a été faite à minima et ce sur une période très peu propice puisque partiellement sur les vacances de Pâques ou durant le mois de Mai propice au pont.Même si une seule réunion d'information semble être organisée à la va-vite quelques jours avant la fin de l'enquête, la publicité sur cette réunion n'a pu se faire efficacement et la date imposée en plein milieu de semaine.</p> <p>. L'intitulé de l'Enquête Publique sous le terme « Confortement » est trompeur car Confortement dans le dictionnaire de la Construction, veut dire « renforcement ». le mot «Aménagement » aurait dû être employé et cela aurait certainement fait réagir beaucoup plus de personnes !!!... En effet, à la lecture du document indigeste fourni de plus de 1000 pages, il apparait deux notions qui n'ont pas de rapport entre elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La notion de "Renforcement" qui évoque le danger que représente l'état actuel de la Digue et qui nécessite à court terme une action efficace. - La notion d."Aménagement" qui peut faire polémique et surtout implique d'autres acteurs (.et notamment la Commune de Croissy sur Seine) qui ne se sont pas fait entendre et n'ont donné aucun avis. - Seulement 4 malheureuses petites photos-montage existent dans le dossier montrant qu'une toute petite partie de l'ouvrage et non son ensemble (et ce sans qu'il apparaisse le moindre éclairage alors que l'éclairage est mentionné dans ces documents) . de plus, aucune photo-montage des éclairages la nuit !!! - Il s'agit d'une Digue classé « C » et compte tenu des dangers que celle-ci présente aujourd'hui, VNF a interdit ce site au Public. Non seulement ce site a été réouvert au public par négligence des pouvoirs publiques, mais aujourd'hui on veut en faire un lieu de Loisir pour attirer un grand nombre de personnes. aucune cohérence et surtout aberration du projet puisque pour attirer un public nombreux sur cet ouvrage, il faut sécuriser le chemin et donc le bétonner et couper un grand nombre d'arbres jugés dangereux. puis à priori éclairer le site !!! - Mais si le Public doit fréquenter cet endroit : quid de l'entretien, quid de l'Arrosage des jeunes arbres qui seront soi-disant replantés, quid du nettoyage régulier des lieux, quid de la Sécurité puisque de notre expérience actuelle certaines incivilités graves ont déjà été constatées alors que les lieux sont encore officiellement interdits au public. Personnes qui se baignaient tout nu, appareil HIFI a tue-tête, feux allumés le soir en pleine période de sécheresse. La Police Nationale et Municipale ne se sont jamais déplacé par suite de nos appels téléphoniques. <p>Les études mentionnées dans le document fourni portant sur les arbres et la faune ne peuvent être acceptées comme telles car elles sont financées par le Maître d'oeuvre lui-même (VNF).. Et donc on sait pertinemment que le Maître d'oeuvre peut orienter les conclusions. donc nous remettons en cause ces études pour lesquelles sans doute des études contradictoires auraient pu être diligentées avec un peu plus de temps.</p>

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin /Largeur Revêtement	Questions diverses
																	<p align="center">Registre électronique / résumé courrier</p>
32	REL			X					X	X	X	X					<p>. Entre autres, l'étude ne parle en aucun cas des Chauves-souris qui profitent de ce lieu resté très naturel et qui au demeurant protègent énormément la population riveraine des moustiques !!! Voir cette espèce disparaître serait sans aucun doute dangereux pour la population riveraine voire certainement très gênant !</p> <p>. Le document transmis fait environ 1 000 pages, celui-ci est donc indigeste pour des néophytes comme nous, comme la plupart des habitants de Croissy sur Seine. De plus, les explications fournies font part d'une présentation très confuse sous forme de « projet » puis « projet en réponse » puis « contreproposition ». puis résumé technique. sans jamais avoir de point de vue de la mairie de Croissy sur Seine pourtant concernée au premier chef ! En ce qui concerne le chemin bétonné, celui-ci ne serait plus que de 2m de large selon les précisions apportées par le Commissaire enquêteur alors que VNF soutient 3m voire 3,70m. et le document fait mention de 5 m. Dès lors, tout cela est extrêmement confus sans aucune explication quant aux raisons techniques qui conduisent à l'élargissement et au bétonnage de ce sentier aujourd'hui en terre. De ce fait, vu cette situation plus qu'hypothétique pour la réalisation de ce sentier, les travaux réalisés en urgence ne devront s'attacher qu'au renforcement des berges et uniquement à ce but. et préserver par ce fait un grand nombre d'arbres. A ces fins, il sera nécessaire de se rapprocher d'un organisme spécialisée dans la protection et préservation des arbres (comme le Groupe National de Surveillance des Arbres) et travailler conjointement avec eux pour n'abattre que les arbres nécessaires au « renforcement » et aucun autre. De même le programme de replantation devra être suivi par le même organisme de sorte que les arbres replantés soient suffisants et correctement traités par la suite (notamment suffisamment arrosés en période de sécheresse)</p> <p>. S'il est retenu que cet endroit doit être fréquenté par un nombreux public, ce qui serait une ineptie au regard des conséquences environnementales (Abattage d'arbre, bétonnage du chemin, éclairage des lieux qui auront un impact extrêmement négatif sur la biodiversité des lieux), le chemin devra rester en terre pour être le plus naturel possible et garder le plus possible l'ensemble des arbres (ne retirer que les quelques arbres menaçant réellement ou morts). le but étant de préserver cet endroit magnifique le plus possible et sa biodiversité si près de Paris (Cf .Photo jointe immortalisée par les Impressionnistes). C'est aussi un impératif que de préserver un patrimoine qui appartient aux générations futures.</p> <p>. Il existe d'autres endroits sur la Seine où les inondations et effets de l'eau ont entraîné des conséquences similaires et certaines actions entreprises ont largement préservé les arbres (Cf. Ile de Puteaux et Ile de la Jatte . Photo jointe)</p> <p>. Si le projet devait rester en l'état, une Association ou Collectif sera certainement créé pour élargir le débat vers l'extérieur . Media compris - et faire obstacle le plus possible (tous les moyens juridiques) à ce projet très mal présenté, peu justifié quant aux aménagements prévus et certainement incomplet.</p>
																	Architecte du patrimoine
																	<p>Je tiens à apporter mon étonnement et alerter du danger quant au projet de renforcement de la digue.</p> <p>En tant qu'architecte du patrimoine, je m'étonne de la faiblesse des propositions qui une fois de plus dénaturent un paysage faisant pourtant la qualité de ce site historique et paysager. Je m'étonne que les arbres soient coupés, pour faire place à une bétonisation à l'heure où préserver la vie végétale est devenue un enjeu mondial. Il conviendrait de préserver cet espace au lieu de le transformer en « lieu de vie touristique et dénaturé » si dommageable pour vos administrés. Dans l'espoir de voir un projet plus sensible consolider cette berge</p>
33	REL																Habitant de Chatou

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin / Largeur Revêtement	Questions diverses	
																		Je vous adresse ce mail suite à mon profond désaccord ainsi que celui de tout le voisinage quant aux projets d'urbanisme que vous souhaitez mettre en oeuvre. Cela aura de graves conséquences pour l'environnement et la sécurité de la ville de Chatou, qui pour le moment est préservée de ce genre de désagréments auxquels personne n'a envie. Si vous ne tenez pas compte de l'avis des habitants de notre commune, vous pourrez au contraire compter sur nous pour votre prochaine défaite aux élections et votre expulsion de la vie politique de Chatou
34	REL		X	X					X					X	X	X	X	Habitant de Croissy Grande rue
																		Habitant Grande Rue à Croissy sur Seine depuis 1995 je me sens particulièrement concerné par le projet de confortement de la digue de Croissy. Vous trouverez ci-dessous quelques réflexions, peut-être redondantes avec des observations figurant dans le dossier. Les plus de 600 pages du DAE sont dissuasives, en l'absence de synthèse accessible. Il est incontestable que ce confortement est nécessaire, eu égard au batillage qui sape depuis des décennies les berges du bras ouest et menace la digue. Je ne sais si des ragondins participent aussi à la fragilisation de la berge de la digue comme cela s'observe sur maints cours d'eau en Ile-de-France. Cela a-t-il été vérifié ? Mais le respect des limitations de la vitesse des péniches qui empruntent pluri quotidiennement ce bras pourrait contribuer à réduire l'érosion. Existe-t-il des radars pour les péniches ? L'abattage des arbres côté Croissy pourrait-il être sélectif et les plus beaux spécimens ne peuvent-ils pas être préservés par un enrochement spécifique autour de leurs racines ? Un projet de création d'une piste goudronnée ou bétonnée de 5m de large éclairé par des réverbères me semble une aberration écologique : outre la pollution lumineuse inutile et néfaste, le sentier actuel en terre battue est pratiqué . quotidiennement . par de nombreux promeneurs sans que cela pose le moindre problème. Pourquoi, pour qui bétonner ? Ne risque-t-on pas d'aggraver l'érosion de la digue par le ruissellement des eaux de pluie en cas de fortes averses au lieu de privilégier la percolation dans le sol? Les enrochements annoncés seront-ils plus fiables et durables que ceux déjà installés en 2016 et 2018 ? Enfin, qui assurera l'entretien de la digue et de ses aménagements ? La commune de Croissy, qui ne semble pas avoir accepté cette tâche ? Les VNF ? La politique des VNF a été jusqu'alors de fermer l'accès au sentier, pas de s'attaquer aux causes racines de l'érosion de la digue.
35	REL								X	X	X				X			Courrier joint- LPO

N°	← Observation	← Observation													Questions diverses			
		Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation		Qualité / Contenu du dossier	Chemin / Largeur Revêtement	
																		<p align="center">Registre électronique / résumé courrier</p>
36	REL	X	X					X	X									<p>Nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe la réponse à l'enquête publique de la délégation régionale Ile -de-France de la Ligue pour la Protection des oiseaux (LPO). " L'île de la Grenouillère est bordée de grands arbres cinquantenaires ou centenaires. Ces arbres abritent une biodiversité importante, avec de nombreuses espèces d'oiseaux, et surtout plusieurs espèces protégées, observées récemment et recensées sur notre base de données. Il faut citer notamment le Faucon crécerelle, espèce patrimoniale car considérée comme nicheur quasi menacé à l'échelon national et régional, qui se reproduit sur le site. S'agissant de la séquence ERC (éviter, réduire, compenser), les mesures compensatoires et d'accompagnement incluent l'analyse des arbres avant découpe pour éviter l'impact sur les chiroptères.</p> <p>En cette période de régression de la biodiversité, il est fondamental de protéger les espèces présentes sur les sites naturels.</p> <p>Il nous semble donc indispensable que de ce projet bénéficie d'une révision portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conservation des arbres âgés - La prise en compte, dans l'analyse des arbres avant découpe, des espèces d'oiseaux qui se reproduisent aussi sur ces arbres telles que le Faucon crécerelle, dont la présence a d'ailleurs été relevée sur l'étude d'impacts. "
																		<p>Projet passé sous silence mais inacceptable ! Quelle stupéfaction en apprenant de bouche à oreille le projet sur le « confortement de la digue de Croissy » ! Tout d'abord une enquête publique menée en catimini , avec un seul avis affiché dans un seul endroit où certainement , très peu de personnes ne s'arrêtent pour lire (dans le virage de la rue de l.abreuvoir)!! D'autre part , votre projet de détruire la flore en abattant tous les arbres semble excessif et une aberration écologique ! Il y a déjà eu par le passé différents travaux pour renforcer les berges de la Seine en préservant l'environnement ! En espérant que vous retrouverez la raison et saurez trouver la solution idéale pour ne pas détruire de façon irréversible ce lieu magique . Il est primordiale d'en conserver sa beauté, sa tranquillité et sa belle biodiversité dont tout le monde peut profiter.</p>
37	REL		X	X			X	X	X	X	X			X				<p>Habitant de Chatou - Avenue des Tilleuls</p> <p>Le projet de confortement de la digue de Croissy m'a surpris par son intitulé qui ne fait pas référence à l'aménagement de la digue qui semble cependant être le volet le plus controversé du projet. La nécessité de conforter et consolider la digue est une évidence.</p> <p>L'aménagement de la digue semble reprendre les bonnes vieilles recettes d'aménagement des espaces urbains des années 1970, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> -on rase tout et on replante plus tard quitte à déplacer ce reboisement de quelques dizaines de kilomètres; -on imperméabilise les sols en créant des voies d'accès, de circulation et des infrastructures électriques; -on implante des éclairages, source de perturbation pour l'écosystème (pour information, certaines villes réduisent déjà la durée d'éclairage par souci environnemental); -on finance des infrastructures sans s'occuper de les pérenniser en s'assurant de la viabilité d'un budget d'entretien. <p>La digue de Croissy participe au charme de notre environnement relativement préservé. Ayez la sagesse de la préserver en son état actuel.</p>
38	REL				X	X	X		X							X		<p>Association Réseau Vélo 78</p>

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin / Largeur Revêtement	Questions diverses	
																		<p align="center">Registre électronique / résumé courrier</p>
39	REL								X									<p>L'association Réseau Vélo 78 donne un avis favorable au projet. Elle rejoint complètement les observations émises par le Cadeb et Seine Vivante. Avec la même réserve :</p> <p>La ferme opposition à l'éclairage nocturne de la digue, totalement contraire au maintien et à la restauration de la biodiversité et une recommandation : une ouverture maîtrisée au public (piétons et cyclistes) du chemin de digue. A cet effet, il serait utile de prévoir une structure de concertation VNF, élus, associations pour le suivi de la mise en oeuvre de l'ouverture au public, y compris pour les accès le long du golf.</p>
																		<p>Habitante de Croissy-sur-Seine - Rue des Ponts</p> <p>Je suis totalement contre l'abattage des arbres.. C'est scandaleux</p>
40	REL		X	X	X	X					X					X	X	<p>Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans les Boucles de Seine / Saint-Germain-en-Laye (Cadeb - Sartrouville) et Seine Vivante (Croissy)</p>
																		<p>Créé en 1996, le Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans les Boucles de Seine / Saint-Germain-en-Laye, en abrégé Cadeb, regroupe plus d'une vingtaine d'associations de protection de l'environnement dans la Communauté d'agglomération de Saint-Germain en Laye et des Boucles de Seine (CASGBS) et alentours. Il bénéficie d'un agrément préfectoral à l'échelon départemental. Il est membre de l'union départementale FNE Yvelines et de l'union régionale, FNE Ile-de-France elle-même affiliée à France Nature Environnement (FNE). Seine vivante est un Collectif d'associations et de particuliers qui oeuvre pour la préservation des grands équilibres naturels de la vallée de la Seine et le développement de la vitalité de ses écosystèmes-Seine Vivante est membre du Cadeb et réciproquement.</p> <p>Sur l'enquête</p> <p>Depuis le premier confortement de la digue de Croissy, le Cadeb et Seine Vivante, collectifs d'associations environnementales locales, rencontrent régulièrement VNF, plus particulièrement après les crues de 2016 et 2018, afin d'avancer sur le projet de renforcement de la digue, côté rivière neuve, c'est à dire bras de Croissy.</p> <p>Les objectifs souhaités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la digue le plus naturellement possible en préservant le visuel compte tenu de la hauteur de berge sur toute la longueur de digue. - Ouvrir de nouveau ce cheminement très agréable et bucolique au public, avec possibilité de passage de vélos <p>Le projet présenté répond à nos attentes hormis l'ouverture aux vélos</p> <ul style="list-style-type: none"> - La largeur du cheminement en haut de digue d' 1.5 m est trop étroite pour une circulation mixte piétons /vélos. Nous demandons que ce passage soit cependant ouvert aux promenades en famille piétons vélos. Afin d'éviter une circulation importante de vélos sur ce segment nous souhaitons que le « Paris Londres » soit mieux balisé à partir de Rueil de façon à faire emprunter le pont de Chatou, rejoindre les berges coté rive droite quai Jean Mermoz (trottoir aménagé à cet effet) et après le pont de RER rouler sur la voie sur berge direction Croissy jusqu'à Maisons Lafitte. Actuellement les cyclistes empruntent la voie sur berge côté Rueil et arrivent à Bougival sur le RN 13 sans aucune signalétique !. Lorsque la digue était ouverte au public il n'était pas rare d'y retrouver ces cyclistes en groupe venus découvrir cette zone historique !

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin / Largeur Revêtement	Questions diverses	
																		Registre électronique / résumé courrier
41	REL		X				X	X			X							<p>- Si le cheminement piétonnier est bien aménagé en haut de digue, rien n'est prévu le long du golf (fermé depuis 2016). Le chemin actuel en mauvais état, est par endroits très étroit, la berge est érodée, et l'ancienne route d'accès au parking du golf qui s'est effondrée en 2016 n'est pas restaurée. Ces points ne font pas partie du projet « digue » puisque sur l'île de la Chaussée. Qui restaurera cette zone si le projet d'ouverture de la digue au public est maintenu comme nous le souhaitons ?</p> <p>- Contrairement à l'avis de l'autorité environnementale nous ne souhaitons pas d'éclairage nocturne de cette zone très fragile, ceci est une zone de promenade calme et non de festivités nocturnes. Rappel le « Paris Londres » précédemment mentionné n'est pas éclairé sauf récemment sur les berges de Croissy urbanisées.</p> <p>En conclusion</p> <p>Le Cadeb et Seine vivante donnent un avis favorable au projet, avec une réserve : Les deux associations sont fermement opposées à l'éclairage nocturne de la digue, totalement contraire au maintien et à la restauration de la biodiversité et une recommandation : une ouverture maîtrisée au public (piétons et cyclistes) du chemin de digue. A cet effet, il serait utile de prévoir une structure de concertation VNF, élus, associations pour le suivi de la mise en oeuvre de l'ouverture au public, y compris pour les accès le long du golf</p>
																		N'a-t'on pas trouvé d'autre moyen de confortement que celui qui nécessite de raser tous les arbres ? Par ailleurs l'idée d'un éclairage nocturne de la digue, qui engendrerait une pollution lumineuse sur une trame verte et bleue, est totalement contraire au respect de la biodiversité et j'y suis opposée
42	REL								X	X	X	X					X	Association SEQUANA à Chatou - Acteur du Tourisme local

N°		← Observation																
		Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin /Largeur Revêtement	Questions diverses	
																		<p align="center">Registre électronique / résumé courrier</p>
43	REL		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	<p>En tant que représentante de l'association SEQUANA à Chatou, acteur notable du tourisme local et particulièrement attaché à l'histoire du site, il me semble nécessaire de porter à votre connaissance nos observations dans le cadre de l'enquête publique préalable aux travaux de confortement de la digue de Croissy sous maîtrise d'ouvrage VNF.</p> <p>D'abord une observation de portée générale, déjà consignée à plusieurs reprises par d'autres signataires dans le registre d'enquête :</p> <p>Si lesdits travaux semblent s'imposer en raison de l'instabilité des berges, il convient d'être particulièrement attentif à la préservation de la diversité végétale et, en cas de nécessité absolue d'abattage de certains arbres, à leur remplacement.</p> <p>Mais c'est une observation plus particulière, mais néanmoins importante, que je souhaite formuler au titre de notre association :</p> <p>En effet les travaux projetés ne semblent pas porter sur l'îlot de la Grenouillère le site se trouvant légèrement en aval de la digue concernée.</p> <p>Et c'est, de notre point de vue, fort regrettable.</p> <p>Ne serait-il pas judicieux de profiter de ce projet d'aménagement important pour valoriser un site emblématique peint à plusieurs reprises par Pierre-Auguste RENOIR et Claude MONET !</p> <p>Combien sont les touristes non seulement français mais étrangers, attachés à la période impressionniste, qui marquent leur déception à la vue de ce lieu actuellement sans intérêt, très éloigné de la perspective offerte par les tableaux des maîtres.</p> <p>Cette partie de la Seine a été distinguée au Patrimoine Culturel de l'Unesco.</p> <p>Pourquoi ne pas valoriser ce site chargé d'histoire, du pont de Chatou avec la Maison Fournaise jusqu'au pont de Bougival et la mythique Machine de Marly du Roi-Soleil, l'ensemble constituant le plus bel écrin arboré notamment pour l'itinéraire « Seine à Vélo » ou les croisières sur le fleuve .</p> <p>Paris 2024 a pour ambition de favoriser et développer le tourisme fluvial à la faveur des Jeux olympiques.</p> <p>C'est le moment d'en faire la démonstration.</p>
																		Association des Rives de Seine (Rueil-Malmaison) (photos de pollution jointes)

N°	← Observation
Enquête publique /Publicité	<p style="text-align: center;">Registre électronique / résumé courrier</p> <p>L'association des Rives de Seine est une association ruelloise créée en 2016 dont le siège est 10 Place des Impressionnistes à Rueil-Malmaison (92500), très attentive à la protection des rives et îles de la Seine et qui travaille en réseau avec de très nombreuses associations d'environnement et de protection de la Seine. Elle oeuvre notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la défense du cadre et de la qualité de vie, de l'environnement, en ce compris la propreté, la préservation et le développement des espaces publics, des espaces verts, des rives et îles de la Seine, des paysages et de leur caractère remarquable, (...) - pour l'exercice, directement ou indirectement, de toutes actions destinées à la protection de l'environnement, au développement durable, à la protection des rives et des îles de la Seine et de ses affluents, des paysages et patrimoines remarquables d'Ile de France. <p>Observations sur le projet</p> <p>Sous les réserves qui vont suivre, l'Association des Rives de Seine est favorable aux travaux de confortement de la « digue de Croissy » devenus nécessaires, compte tenu de son état actuel, très abîmé par les différentes crues et par le batillage de plus en plus destructeur consécutif à l'augmentation importante du trafic des navires et péniches, à la taille de plus en plus imposante des gabarits des embarcations qui circulent sur la Seine, souvent à des vitesses excessives et beaucoup trop près des berges.</p> <p>L'association des Rives de Seine souhaite que les paysages et la protection de la biodiversité soient l'enjeu majeur du projet. Elle est donc favorable à ce que les travaux de renforcement de la digue s'accompagnent de la restauration du « Camenbert » peint par Monet et Renoir (voir remarques de l'association Sequana).</p> <p>L'association des Rives de Seine demande que soit respecté l'aspect naturel du site d'où un enrochement le plus naturel possible avec des matériaux de qualité et la plantation d'arbres retombants (respect des observations de l'Autorité environnementale à ce sujet).</p> <p>L'association des Rives de Seine demande que toutes les assurances soient données, pour que l'accroissement du volume de la digue n'ait aucun impact négatif, en cas de crue, pour les communes riveraines et que les compensations prévues à une distance éloignée d'environ 20 km (vers Achères) soient bien étudiées, efficaces et n'entraînent pas un accroissement des crues sur les rives des communes voisines de la digue. L'Association des Rives de Seine privilégie le respect et le maintien du caractère sauvage et champêtre des rives et îles de la Seine qui doivent rester des lieux paisibles, respectueux de la flore et de la faune (y compris les poissons qui n'aiment pas le bruit, pas plus que les oiseaux) et des paysages. Elle souhaite que le chemin de crête sur la digue très étroite, puisse être ouvert aux promeneurs à pied, en journée seulement, ce qui évitera tout éclairage nocif et coûteux. Elle souhaite que ce chemin reste un chemin de terre, ne soit ni très élargi, ni goudronné, ni éclairé et si l'on veut préserver le caractère sauvage et champêtre des lieux, soit accessible uniquement aux piétons.</p> <p>Sinon comment éviter les VTT et VAE et les vélos tout terrain à gros pneus qui risquent de détruire la biodiversité et abîmer la digue. La digue, les îles de la Seine et la préservation de la biodiversité n'ont aucun intérêt à ce que l'on transforme les îles de la Seine, les digues et rives en parcs de loisirs à touristes.</p> <p>L'association demande à VNF de prévoir un plan de surveillance et d'entretien de la digue, de surveillance des navires et péniches qui circulent (limitation des tailles des bateaux, du respect de leur vitesse, des distances par rapport aux rivages) et de sanctions des pollutions aux hydrocarbures.</p> <p>A ce sujet l'Association des Rives de Seine en profite pour vous signaler et signaler à VNF une grave pollution des eaux de la Seine survenue le 4 juin dernier et les jours suivants à Rueil-Malmaison, avec la destruction de très nombreux poissons dont beaucoup de petits alevins. (Voir 3 photos) Je tiens de nombreuses photos des plaques de pollutions de déchets divers, d'huiles ou d'hydrocarbures et de poissons morts, à disposition de VNF. Cette grave pollution a été signalée dans un courrier, par l'Association des Rives de Seine à M. le Maire de Rueil-Malmaison</p>
Aspects juridiques	
Confortement de la digue/enrochement	
Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	
Réouverture du passage piéton	
Passage à vélo	
Éclairage	
Arbres/Abattage	
Continuité paysagère /Plantations	
Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	
Site classé / Site historique et paysager	
Trafic et transport fluvial	
Entretien des lieux / sécurisation	
Qualité / Contenu du dossier	
Chemin / Largeur Revêtement	
Questions diverses	

N°	← Observation	Registre électronique / résumé courrier															
		Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin /Largeur Revêtement	Questions diverses
44	REL	X			X				X	X	X			X	X	X	Habitante de Croissy-sur-Seine - Avenue du Colifichet
																	<p>Avant tout merci pour la publicité faite sur les bords de seine et la mise à disposition de l'ensemble du dossier. Une mine d'information que je prends encore le temps de lire. Au-delà des aspects légaux, juridiques, techniques, scientifiques, biologiques apportés j'aimerais apporter ici mon témoignage en tant que résidente depuis presque de 50 ans à Croissy et bénéficiaire de ce paradis que constitue les bords de Seine. J'ai pu constater l'accroissement du transport fluvial et je m'inquiète de la pérennité de nos bords de seine, de ce paysage naturel qui reste à la disposition des piétons. Aussi, je me réjouis de la construction de cette digue et du maintien du passage piéton. Sur la navigation des péniches : Serait-il possible de limiter leur circulation comme pour les camions? En d'autres termes pas le weekend ou tout autre mode de limitation. De même allez vous limiter le tonnage circulant? J'ai pu voir une péniche porter 3 étages de container- cela est-il raisonnable pour la digue et nos bords de seine? Sur les espèces invasives (plantes ou poissons ou oiseau) au-delà du constat - Je n'ai pas bien compris quelles seraient les actions? Sur le passage piéton (anciennement chemin de crête), il me semble qu'il serait bon de ne pas le bétonner, de garder cet aspect naturel et végétal. A ce stade le minéral n'a pas envahi cet espace incroyable bien qu'il ait diminué au fil des années. Bien que cela ne fasse pas parti du projet, la question de cet espace vert privé (anciennement le golf) devrait se poser. Il fait sens de donner ou mettre à disposition des habitants- même moyennant un paiement (type tourniquet débloqué par 1 euros) pour prendre en charge le maintien du lieu. voire même faire appel à la population pour faire le nettoyage comme sur les plages si nécessaire afin de prendre soin de notre environnement. Cet espace qui aujourd'hui est privé, vide, sans affectation constituerait, conservé dans son état- un espace vert urbain- un parc extraordinaire comme nous en avons peu en France- à l'image de ces parcs en Angleterre, Pays Bas, Allemagne... En somme lorsque vous êtes sur la digue vous êtes à la campagne et rien que cela est magnifique à 15mn de Paris.</p>
45	REL	X		X	X				X	X				X	X	Association Croissy Autrement à Croissy-sur-Seine	
																	<p>Merci pour la réunion publique en mairie de Croissy le 7 juin.</p> <p>Nous sommes satisfaits de l'engagement de travaux de réparation durable de la digue de Croissy car cela permettra de rendre accessible à la promenade l'île ce territoire de la commune de Croissy, site classé et espace de nature. Cela permettra de désenclaver la promenade de l'île de la Chaussée vers l'île des impressionnistes, ce qui est fortement attendu.</p> <p>Les réponses données selon lesquelles le cheminement restera en terre battue et sans éclairage public nous donnent satisfaction.</p> <p>Nous prenons acte des réponses données en réunion s'engageant à minimiser le nombre d'arbres abattus et de veiller à diversifier les sujets en taille et en forme, en privilégiant des arbres à port retombant comme les saules pleureurs.</p> <p>Le projet proposé permet de minimiser l'impact sur le milieu naturel et de restituer à terme un paysage verdoyant et arboré. Nous demandons à ce qu'il soit strictement respecté pour préserver l'écosystème et qu'il soit pris soin de réduire les nuisances pour les riverains des travaux.</p> <p>L'association Croissy Autrement déplore le désintérêt manifesté par la Mairie de Croissy pour cette partie du territoire communal sous prétexte qu'il est propriété de VNF. Nous souhaitons vivement la coopération entre les collectivités locales et le service public des voies navigables pour le meilleur intérêt du public et l'usage de ce site. Nous attirons l'attention sur le souhait de nombreux promeneurs de rétablir la circulation le long de l'ancien golf Total, ainsi que la liaison entre les deux rives au bout du golf. Nous attendons une concertation entre la Mairie, VNF et Total à ce sujet.</p>

N°	← Observation
Enquête publique /Publicité	
Aspects juridiques	
Confortement de la digue/enrochement	
Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	
Réouverture du passage piéton	
Passage à vélo	
Éclairage	
Arbres/Abattage	
Continuité paysagère /Plantations	
Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	
Site classé / Site historique et paysager	
Trafic et transport fluvial	
Entretien des lieux / sécurisation	
Qualité / Contenu du dossier	
Chemin / Largeur Revêtement	
Questions diverses	
	<p style="text-align: center;">Registre électronique / résumé courrier</p> <p>L'ADREC est une association déclarée depuis 2010 pour la défense de l'environnement à Chatou. Elle est particulièrement sensible à la préservation de l'environnement et des paysages des rives et des îles de la Seine. En 2011, elle s'est opposée, avec l'association Bellerive Malmaison, à la construction, en bord de Seine, d'une tour d'environ 130 mètres de haut. Elle a également participé en octobre 2011 à l'enquête diligentée par la mairie de Croissy pour l'aménagement des berges sur le territoire de Croissy (voir copie en pj). Nous y soulignons le flou de ce projet-là quant aux objectifs à atteindre : privilégie-t-on le respect du milieu naturel ou l'accès au promeneur et au touriste? (Elle a plus récemment participé à des actions de défense de l'île des Impressionnistes sur le territoire de Chatou, notamment sur des sites inscrits ou classés) L'ADREC présente ci-après ses observations sur le projet de confortement de la Digue de Croissy présenté par VNF et soumis à enquête publique. Nous retrouvons les mêmes défauts dans le présent projet soumis à enquête publique. Certes l'objectif principal est ici bien défini : il s'agit du nécessaire confortement de la digue, très menacée par l'érosion. A cet objectif principal, l'ADREC ne peut qu'adhérer. L'enrochement paraît nécessaire, compte tenu de l'état de dégradation de la digue. Néanmoins comme c'est une technique qui introduit du béton et n'a rien de naturel, il est important de veiller à ce que cet enrochement permette le développement futur d'une végétation non envahissante et au besoin rase qui contribue à une insertion harmonieuse dans le paysage. L'ADREC pense également qu'il faut tenir compte de l'avis de l'Ae et veiller à ce que ces enrochements destinés à consolider les parties fragiles ne provoquent pas de nouveaux désordres à côté. La nature se rebelle, parfois. L'ADREC a lu avec attention l'avis de l'Ae et les observations des Croissillons, les premiers concernés mais pas les seuls. Tous les habitants des communes limitrophes le sont aussi. L'Ae recommande de présenter les conditions d'une ouverture au public du chemin de crête et d'en décrire les incidences, en tenant compte de la nécessité de sécuriser les lieux, y compris potentiellement par de l'éclairage. La question de l'éclairage est un point sur lequel l'ADREC n'est pas tout à fait en accord avec l'Ae, pour des raisons qui tiennent au respect des espèces protégées, à la tendance générale à réduire l'éclairage urbain ou péri-urbain au minimum. Sur le point de l'éclairage, l'ADREC est plutôt de l'avis des habitants de Croissy, qui savent de quoi ils parlent. Peu ou pas d'éclairage. Un sentier de randonnée n'est pas adapté à une fréquentation nocturne régulière. La largeur de la piste envisagée en haut de crête est un autre point sensible. Une largeur de 5 mètres est excessive, d'abord parce que destructrice d'environnement. A titre d'exemple, en 2012, l'ADREC a eu un dialogue fructueux avec la Commune de Chatou lors de l'élaboration de la vélo-route Paris Londres et elle a pu faire modifier le projet initial sur le tronçon quai Mermoz, où était prévue une piste de 4 mètres de large. Après déplacement du maire sur place et négociation, la piste a été ramenée à 2,50 m. Plusieurs arbres ont ainsi été sauvés. Tous les promeneurs peuvent observer que la piste est suffisante. D'autre part, ils peuvent également se promener à l'ombre des arbres qui ont été préservés et qui apparemment, comme ils étaient déjà bien implantés, se portent bien. Le paysage de bord de Seine a été préservé.</p> <p>Remarques à propos du dossier réponse n°2</p> <p>Avant de compléter le présent avis, notre association a consulté le dossier réponse n°2. C'est ainsi qu'elle a pu constater que le projet est un projet de type parc au bord de l'eau (page 31 fig 26 de cette réponse) que l'actuel chemin en sous-bois ou au milieu de taillis de la page 11. C'est un peu trop léché. On ne plante pas pour permettre aux promeneurs d'aller s'allonger au bord de la rivière car tout le caractère sauvage aura disparu : ce sera un chemin pour citadins. Une nature pour citadins ? Où pourraient alors se loger les espèces animales et végétales que l'on voudrait préserver? Privilégions au maximum l'aspect actuel présenté page 11.</p>

N°	← Observation	Enquête publique /Publicité	Aspects juridiques	Confortement de la digue/enrochement	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs	Réouverture du passage piéton	Passage à vélo	Éclairage	Arbres/Abattage	Continuité paysagère /Plantations	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel	Site classé / Site historique et paysager	Trafic et transport fluvial	Entretien des lieux / sécurisation	Qualité / Contenu du dossier	Chemin / Largeur Revêtement	Questions diverses
																	<p style="text-align: center;">Registre électronique / résumé courrier</p> <p>Autres observations du registre lues et méditées : L'ADREC partage totalement le point de vue de l'association ARS (Rueil-Malmaison) sur le point suivant : Elle souhaite que ce chemin reste un chemin de terre, ne soit ni très élargi, ni goudronné, ni éclairé et si l'on veut préserver le caractère sauvage et champêtre des lieux, soit accessible uniquement aux piétons. Sinon comment éviter les VTT et VAE et les vélos tout terrain à gros pneus qui risquent de détruire la biodiversité et abîmer la digue. La digue, les îles de la Seine et la préservation de la biodiversité n'ont aucun intérêt à ce que l'on transforme les îles de la Seine, les digues et rives en parcs de loisirs à touristes. Un paysage comme celui de nos îles se mérite. Les dernières observations des Croissillons vont aussi dans ce sens. Il faut encourager la découverte mais pas au détriment d'un milieu qui sera détruit par un tourisme de consommateurs et non d'amoureux de la nature. Toute dernière observation lue avant de clore cet avis : celle du groupe d'opposition municipale Croissy Autremont. L'ADREC est apolitique : elle ne commentera pas la position du groupe mais elle retient ce que ce groupe dit des dernières informations données par VNF en réunion publique le 7 juin. L'ADREC note qu'au cours de cette réunion il a été affirmé que le cheminement restera en terre battue et sans éclairage public. Les vélos iront plus lentement et ce n'est pas plus mal. Elle note également l'engagement pris publiquement par VNF de minimiser le nombre d'arbres abattus et de veiller à diversifier les sujets en taille et en forme, en privilégiant des arbres à port retombant comme les saules pleureurs. L'ADREC veillera au respect des engagements pris par VNF le 7 juin 2022. L'ADREC se joint aussi à la demande qui est celle de nombreux promeneurs de rétablir la circulation le long de l'ancien golf Total, ainsi que la liaison entre les deux rives au bout du golf. Cette demande a été faite par l'association Seine Vivante depuis 2017. Un parcours de promenade à pied sans obstacle doit être restitué entre ces îles.</p>
47	REL		X				X	X		X		X					Auteure d'une étude pour la Région Ile-de-France sur la réhabilitation des berges en techniques végétales

N°	← Observation
	Enquête publique /Publicité
	Aspects juridiques
	Confortement de la digue/enrochement
	Aménagement/bétonisation/tourisme/Loisirs
	Réouverture du passage piéton
	Passage à vélo
	Éclairage
	Arbres/Abattage
	Continuité paysagère /Plantations
	Biodiversité / patrimoine naturel/caractère naturel
	Site classé / Site historique et paysager
	Trafic et transport fluvial
	Entretien des lieux / sécurisation
	Qualité / Contenu du dossier
	Chemin / Largeur Revêtement
	Questions diverses
	<p style="text-align: center;">Registre électronique / résumé courrier</p> <p>Je vous prie de trouver quelques remarques complémentaires que je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte. Ces remarques sont en lien d'une part, avec les très nombreuses réserves émises dans les observations (par une large partie des personnes et/ou représentants ayant participé à l'enquête publique) liées en particulier au caractère exceptionnel de ce site classé et aux enjeux majeurs à prendre en compte sur le plan environnemental, et d'autre part, avec les obligations réglementaires qui incombent à ce type de projet.</p> <p>Il apparaît indispensable qu'une commission de suivi soit mise en place dans les meilleurs délais et avant le début des travaux comprenant notamment un écologue indépendant (qui pourra se prononcer sur l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction des impacts ainsi que sur les mesures d'accompagnement, avant, pendant et après la réalisation des travaux) et des représentants des riverains, afin d'une part, de pouvoir apprécier et donner ou non un accord sur les modifications du projet (notamment abordées à l'occasion de la réunion publique organisée le 7 juin dernier à la Mairie de Croissy) que VNF s'est engagé à proposer avant tout engagement de travaux et d'autre part pour assurer un suivi tout au long de leur réalisation pour préserver la beauté du site et conserver sa biodiversité.</p> <p>Il convient par ailleurs de rappeler et de prendre acte des déclarations des représentants de Voies Navigables de France et des élus locaux et agglomérations (Maire et Directeur général de la Mairie de Croissy en particulier) à l'occasion de la réunion publique précitée, que ni les Mairies de Croissy, Chatou, Bougival et Rueil-Malmaison, ni la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGB) ou les collectivités territoriales du Département et de la Région n'ont l'intention de réaliser un aménagement qui irait au-delà de celui présenté dans le cadre de ce projet : cela doit donc permettre de confirmer que le chemin qui surplombe la digue sera simplement tassé et non stabilisé, et qu'aucun réseau ou canalisation ne seront implantés, de surcroît aucun éclairage ne sera installé. Tout changement sur ces points devraient donner lieu à un nouveau dépôt de projet et à une nouvelle consultation.</p>

**PIECE n° 3 : ENREGISTREMENT LORS DE LA RÉUNION PUBLIQUE
DU 7 JUIN 2022**

FICHER D'ENREGISTREMENT DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 7 JUIN 2022 À CROISSY-SUR-SEINE

